



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Date de convocation : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 27 avril à 10 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur de REDON, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. de REDON, Président, Mme GIRAUDET, Mme LE NAON, M. LUCAS
M. DESCHAMPS, M. BAUCHE, Mme VANDELLE, Mme MOREAU, membres

EXCUSES :

- Mme AMARD, Membre, qui donne pouvoir à Mme LE NAON
- M. FOURMOND, Membre
- M. HARNOIS, Membre

SECRETARE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10 h 30

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- 2026/2-2

M. de REDON, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-19 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le Maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'élire en son sein un vice-président ;

Considérant l'installation du nouveau conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à la suite du renouvellement de ses membres ;

Il est proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale parmi ses membres.

SLOW

Le Vice-Président assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions et peut recevoir délégation de celui-ci dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, s'est déclarée candidate : Mme Dominique GIRAUDET

Résultat du vote : Mme GIRAUDET : POUR : 9, BLANC : 0 et CONTRE : 0

Le conseil d'administration , après en avoir délibéré, décide d'élire :

Article 1 : Madame Dominique GIRAUDET en qualité de Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale ;

Article 2 : la Vice-Présidente assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions et peut recevoir délégation de celui-ci dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le 29 avril 2026

Publié ou notifié le 29 avril 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme

Le Président,


M. de REDON

La Secrétaire


S. MEUNIER

Date de la mise en ligne sur le site internet : 29 avril 2026